

- ne portez pas de bijoux ou d'objets visiblement coûteux ou des vêtements portant la griffe d'un couturier;
- quand vous vous absentez de votre hôtel, n'emportez que les sommes ou les cartes de crédit nécessaires;
- faites une copie de votre carte de crédit et de vos NIP afin de pouvoir les annuler rapidement en cas de besoin;
- ne conduisez pas la nuit et ne prenez jamais d'auto-stoppeurs;
- si vous devez utiliser un guichet automatique, faites-le pendant les heures de bureau et à l'intérieur d'une banque, d'un supermarché ou d'un grand édifice commercial;
- évitez les bars si vous êtes seul, surtout la nuit;
- évitez de prendre le métro aux heures de pointe et tenez fermement votre sac et autres objets de valeur quand vous empruntez les transports en commun.

En dehors de Mexico et des autres destinations réputées dangereuses, les voyageurs devraient prendre les mêmes précautions que s'ils étaient dans un pays en développement. Confiez une copie de votre itinéraire à quelqu'un avec qui l'on

pourra communiquer en cas d'urgence. Si vous n'avez pas d'itinéraire précis, téléphonez chez vous régulièrement. Consignez vos numéros de chèques de voyage, vos achats par carte de crédit et les renseignements relatifs à vos assurances.

### *La justice mexicaine*

Lorsque vous séjournez au Mexique, vous devez respecter la loi. Votre citoyenneté canadienne ne vous confère ni protection ni traitement particuliers.

Le Mexique est doté d'un système juridique complexe, assez efficace. Ce système, qui s'inspire des traditions grecque, romaine et française, est comparable à ceux d'autres pays d'Amérique latine et des pays d'Europe. Il est cependant fort différent du système juridique canadien et de ceux des pays qui suivent le modèle de la *common law*.

En ce qui concerne les Canadiens, la différence majeure réside dans le droit pénal. Une personne accusée d'un crime est considérée coupable jusqu'à preuve du contraire. Ainsi, si vous êtes accusé de trafic de stupéfiants, la justice considérera que vous êtes coupable jusqu'à ce que vous ayez prouvé votre innocence. Lorsqu'une personne est blessée dans un accident automobile, le conducteur peut être incarcéré tant que les résultats de